

Acte n°2023-30

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 17 novembre 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L719-12 et R719-191 à 205 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur la mise en œuvre d'une fondation universitaire

Les membres du conseil sont informés du projet de mise en œuvre d'une fondation universitaire, conformément au document joint en annexe. La principe de création de cette fondation, qui sera une structure interne de l'Université, sera soumise au vote du Conseil d'administration du mois de janvier 2024. En cas de vote favorable sur ce principe, les statuts seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration du mois de février 2024.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023
La Présidente

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 24 novembre 2023
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 24 novembre 2023